

Déclaration de Jacques Santer sur la CIG (Strasbourg, 28 février 1996)

Légende: Le 28 février 1996, Jacques Santer, président de la Commission européenne, décrit à la tribune du Parlement européen à Strasbourg les enjeux de la Conférence intergouvernementale (CIG) devant s'ouvrir le 29 mars à Turin pour réviser le traité sur l'Union européenne.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [20.01.2005]. SPEECH/96/53. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/96/53&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_jacques_santer_sur_la_cig_strasbourg_28_fevrier_1996-fr-44b20636-86aa-45c6-a164-bc6e5503fded.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Déclaration de M. Jacques Santer au Parlement européen, 28 février 1996

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est avec plaisir que j'ai répondu à votre invitation à commenter la réunion de la Commission de ce matin.

Cette réunion était particulièrement importante dans la mesure où la Commission a adopté ce matin son avis sur la Conférence intergouvernementale, prévue à l'article N du Traité.

La CIG qui débutera à Turin fin mars est la première des grandes échéances dont dépend le visage futur de l'Europe.

C'est pour cette raison que la CIG doit réussir.

Réussir veut dire: renforcer l'Union politique et préparer l'élargissement.

Une remarque préliminaire d'abord:

L'habileté juridique ne suffira pas pour construire l'Europe. Sans une vraie volonté politique de tous, nous courons le risque de ne produire qu'un beau texte.

Nous sommes bien conscients que déjà à 15, nous ne pouvons pas continuer comme dans le passé. Le rendez-vous de 96 était pour cette raison prévu dans le Traité. Avec la perspective de nouveaux élargissements, la réforme du Traité devient encore plus impérative.

Dépassons les calculs et les égoïsmes étroits, et quittons les sentiers battus! Il faut aborder l'avenir avec imagination, ambition et réalisme. C'est dans cet esprit que la Commission vient d'élaborer son avis.

Cet avis appelle d'abord à créer une Europe pour le citoyen. Pour ce faire il faut tout d'abord promouvoir le modèle européen de société.

Je vois à ce sujet cinq exigences:

- Renforcer la défense des droits de l'homme,
- consolider l'Union de droit,
- accentuer la dimension sociale. Dans ce contexte nous appelons à réintégrer le protocole social dans le Traité.
- insérer un chapitre emploi dans le Traité. Ce point me paraît particulièrement crucial. L'Union doit démontrer, autrement que dans les discours de dimanche, que la lutte contre le chômage est sa priorité. Oh, je sais bien que la seule inscription dans le Traité d'un tel chapitre ne résoudra pas en tant que tel le problème. Mais je suis convaincu qu'insérer dans le Traité des dispositions spécifiques peut y contribuer.

Elles viseront à:

- créer les conditions d'une stratégie commune pour l'emploi,
- consolider les dispositifs de surveillance multilatérale des programmes pluriannuels des États membres,
- prendre en compte l'emploi dans toutes les politiques communautaires.

La 5ème exigence est de donner plus de relief encore au développement durable.

Une Europe pour le citoyen, cela veut dire aussi réaliser un espace de liberté et de sécurité. La libre circulation des personnes sur le territoire de l'Union est inscrite dans le Traité. Mais hélas, sa mise en oeuvre est soumise à d'importantes limitations. Ce n'est pas acceptable. Mais qui dit liberté de circuler, dit aussi exigences de sécurité interne. Les problèmes d'immigration, de criminalité, de drogue et de terrorisme ne s'arrêtent pas aux frontières des États membres. L'Union a le devoir de remédier aux insuffisances du Traité dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. La Commission propose à cet effet des modifications substantielles, notamment le transfert du 3ème pilier vers le cadre communautaire de la majorité de ces domaines.

En troisième lieu, une Europe pour le citoyen doit être compréhensible et démocratique. Le citoyen ne veut pas d'une Europe pour les seuls initiés. Il exige des procédures transparentes et des responsabilités claires.

Cela requiert surtout le renforcement du rôle du Parlement européen.

L'exigence de la simplification s'applique d'abord au Traité lui-même. Il faut aller le plus loin que possible sur cette voie. Cela s'applique ensuite évidemment à la prise de décision. A ce sujet la Commission propose:

- de limiter les procédures à trois types,
- d'étendre et simplifier la codécision
- d'étendre l'avis conforme du Parlement européen à des domaines "constitutionnels" comme la modification du Traité et les ressources propres et enfin,
- de réformer les mesures d'exécution. Ici, la Commission doit pleinement jouer son rôle d'organe exécutif sous le contrôle de l'autorité législative.

Mesdames et Messieurs les Députés, le deuxième domaine important concerne la politique extérieure.

L'Europe a besoin d'une identité extérieure forte. Beaucoup reste à faire à ce sujet. La Conférence doit avoir une ambition simple et claire: donner à l'Union la capacité réelle d'agir plutôt que de réagir. Je vois trois pistes pour le faire.

D'abord il faut assurer une meilleure cohérence de la politique extérieure. L'Europe doit être capable de parler d'une voix et de fédérer dans une vision d'ensemble les aspects politiques, économiques et de développement. Ensuite il faut renforcer l'action communautaire extérieure. Cela nécessite une adaptation de la politique commerciale commune à l'évolution radicale de l'économie mondiale. Il n'est pas acceptable que sous prétexte de querelles de compétence, l'on prive la Communauté des moyens de défendre efficacement les intérêts des États membres dans les domaines aussi cruciaux que les services ou la propriété intellectuelle. Cela implique aussi de prévoir dans le Traité des dispositions explicites pour que l'Union parle d'une voix dans les domaines qui relèvent à la fois de la responsabilité communautaire et de la compétence des États membres. Il convient en troisième lieu d'organiser une convergence effective entre la Communauté et les États membres dans le domaine des compétences partagées. Enfin, il faut affirmer la politique étrangère et de sécurité commune. La Commission insiste dans ce contexte sur la nécessité, que la Présidence du Conseil et la Commission assurent ensemble la visibilité de cette politique. Ceci requiert en tout état de cause une série d'améliorations, depuis la préparation des décisions jusqu'à leur adoption et exécution.

Tout au long de ce processus, il est indispensable que le tandem Présidence/Commission agisse de manière cohérente et efficace.

Concernant la préparation des décisions, la Commission partage l'avis de ceux qui préconisent la création d'une "cellule d'analyse commune", composée d'experts des États membres et de la Commission.

Dans la prise de décisions, la Commission insiste ici aussi au recours en tant que règle générale, au vote à la majorité qualifiée. Ces règles spécifiques devront être prévues dans le domaine militaire.

Dans certaines situations, la possibilité doit être donnée à un nombre limité d'Etats membres d'agir. De telles initiatives doivent pouvoir aussi constituer des actions de l'Union, lorsqu'elles ne s'opposent pas à l'intérêt général de l'Union et que celui-ci est dûment représenté.

La responsabilité pour l'exécution des décisions devrait incomber principalement à la Présidence et à la Commission. Nous pensons aussi que les dépenses dans ce domaine doivent être en général inclus dans le budget de la Communauté.

Voilà quelques éléments clefs de notre proposition.

Je dirais enfin quelques mots sur la sécurité et la défense où la nécessité d'une véritable identité européenne est indispensable.

Pour la Commission cela nécessite les mesures suivantes, étant entendu que l'OTAN reste le pivot central de la défense:

- l'introduction dans le Traité des missions de maintien ou de rétablissement de la paix,
- le renforcement de la capacité de l'Union en matière de sécurité, grâce à une participation appropriée des Ministres de la défense au Conseil,
- le réexamen du rôle de l'Union de l'Europe occidentale en vue de son intégration dans l'Union selon un calendrier fixé.

Mesdames et Messieurs les Députés,

La troisième partie de notre avis aborde la question des institutions pour l'Europe élargie. A ce sujet la Commission considère que la Conférence intergouvernementale doit résoudre les trois questions suivantes:

- Combien de Parlementaires?
- Combien de Commissaires?
- Comment organiser la Présidence du Conseil?

Telles sont les questions qui suscitent des débats passionnés. Au risque de vous surprendre, je vous dirais que si elles sont importantes, elles ne sont peut-être pas toujours aussi primordiales qu'on veut le faire croire. Je suis sûr que des solutions seront trouvées qui concilieront la recherche de l'efficacité optimale et le respect de l'identité de chacun.

Pour ce qui est de la Commission, elle adopte la position suivante:

- Elle partage l'avis de votre Parlement de limiter le nombre des membres du Parlement européen à 700. Elle estime par ailleurs qu'il devient urgent de fixer un mode d'élection commun qui assure au mieux la représentativité des élus.
- Concernant le Conseil des Ministres, la Commission pense qu'il faut maintenir la rotation des semestres présidentiels, mais qu'il faut en même temps examiner les modalités de renforcer les pouvoirs d'action de la Présidence.

En ce qui concerne la pondération des votes, la Commission n'est pas fermée à des adaptations, mais insiste

fermement sur la nécessité de ne pas relever le seuil normal de la majorité qualifiée.

- Pour ce qui est de la Commission elle-même, nous nous battons pour préserver sa légitimité, sa collégialité et son efficacité. Il est clair que la question du nombre de Commissaires est posée, car au delà d'un certain seuil, les principes que je viens d'énoncer risquent d'être en péril. Pour éviter cela, la Commission considère que dans le contexte d'élargissement, le nombre de Commissaires devrait être réduit à un par Etat membre.

La Commission est consciente du fait que sa composition et sa structure devront être revues au-delà d'un certain nombre d'Etats membres. La CIG devra prévoir la procédure adéquate à ce sujet.

La Commission estime par ailleurs, que son Président devra être désigné par le Conseil européen et approuvé par le Parlement. Le Président devra jouer un rôle important dans la composition du Collège, afin de mieux en assurer la collégialité. Les membres de la Commission devront être désignés d'un commun accord entre le Président de la Commission et les gouvernements respectifs des Etats membres. Mesdames et Messieurs,

Ces adaptations sont nécessaires mais elles ne seront pas suffisantes. La Commission propose deux réformes fondamentales:

Dans l'Union élargie, le principe de l'unanimité au Conseil dans la prise des décisions mènerait à la paralysie. Pour éviter cela nous proposons le vote majoritaire comme règle générale.

Par ailleurs dans une Europe de 20 ou 25 peut-on vraiment accepter que la procession aille au rythme du plus lent des chanoines? La Commission ne le pense pas.

C'est pourquoi elle pense qu'on devrait prévoir des formes de coopération ou d'intégration renforcées entre certains de ses membres désireux de progresser plus vite dans la réalisation des objectifs du Traité. Mais il faut évidemment éviter tout dérapage.

La flexibilité devra respecter les principes suivants, afin de garantir l'unité de l'Union.

- compatibilité avec les objectifs de l'Union;
- respect du cadre institutionnel de l'Union;
- ouverture permanente aux Etats qui voudraient et pourraient la rejoindre;
- préservation du marché unique et de ses politiques d'accompagnement;

Mesdames et Messieurs les Députés,

Voici les orientations de la Commission pour la CIG. Mon introduction est aujourd'hui peut être un peu longue. Mais je crois que l'importance du sujet le justifiait. Comme vous le voyez c'est une Conférence intergouvernementale ambitieuse qu'appelle la Commission. Elle doit être l'occasion d'un vrai débat sur l'Europe et sur ses finalités. Sur les grands enjeux des années à venir et sur le rôle de chacun dans cette Europe. Ce débat, il faut l'ouvrir dès à présent. Pour qu'il éclaire les travaux des négociateurs. On ne peut pas attendre le stade de la ratification pour parler de l'Europe.

La Commission dans ce débat entend rappeler des vérités simples. D'abord celle, évidente mais parfois oubliée, que le succès le plus éclatant de la construction européenne demeure l'espace de paix dans la prospérité qu'elle a engendré. Il s'agit désormais de développer cet héritage incomparable et de l'élargir aux pays d'une Europe longtemps divisée.

Ensuite, l'utilité de la méthode communautaire. C'est grâce à cette approche novatrice, fondée sur des

institutions originales, sur le droit et la solidarité, que l'Union a pu devenir ce qu'elle est aujourd'hui. S'il faut en préserver les valeurs, il faut en même temps adapter les méthodes au contexte nouveau: celui du passage à une Union plus véritablement politique, celui aussi d'une Union bientôt composée de plus de quinze membres. C'est le sens de réformes préconisées par la Commission.

Enfin, l'impératif de la volonté politique. Tracer des objectifs clairs et créer les outils nécessaires est une nécessité absolue. L'Union doit se donner les moyens de ses ambitions. Mais tout cela ne mène à rien si derrière il n'y a pas une véritable volonté politique. Il va de soi qu'on ne résoudra pas le problème du chômage par la seule inscription dans le Traité d'un chapitre sur l'emploi. Comme on ne crée pas, d'un trait de plume, une politique étrangère. Mais l'inscription dans le Traité nous oblige à agir en commun.

Être lucide ne signifie pas abdiquer. Que la conférence soit donc l'occasion de mobiliser les énergies et les volontés. De lancer un message de confiance et de détermination aux citoyens et au monde. De faire savoir que l'Union a des objectifs clairs et les instruments pour les réaliser. Que l'Europe, unie dans la diversité, est prête à défendre et développer son modèle de société, de mettre la croissance et la compétitivité au service d'un idéal social voire culturel. Que l'Europe, réunissant dans un même élan les atouts de ses institutions et les efforts de ses Etats membres, prendra sur le plan international ses responsabilités. Que l'Europe, loin d'être l'addition des égoïsmes, est la somme de toutes les richesses de ce continent.